

2. Était-ce longtemps après l'ouverture à la circulation de la grande route à quadruple chemin?

3. Avant l'installation du dispositif régulier, y avait-il à ce passage quelque appareil temporaire de protection?

L'hon. M. HOWE:

1. La Commission des Chemins de fer recevait du réseau National-Canadien l'avis le 18 janvier 1938, que cette installation est terminée.

2. Aucun renseignement.

3. Le passage à niveau était protégé par des avertissements réguliers, par des sifflets et des clôtures, auxquels il faut ajouter des affiches d'avertissement placées à 500 pieds de la voie, près de la route, dans les deux directions.

DISTRIBUTION POSTALE LES JOURS DE CONGÉ

M. LENNARD:

1. Quelle somme additionnelle a coûté au ministère des Postes, durant l'année 1937, le service postal de distribution, les jours de congé, au Canada?

2. Quelle somme additionnelle a coûté durant la même période le service postal de distribution, les jours de congé, dans la ville de Hamilton?

L'hon. M. ELLIOTT:

1. \$78,769.77.

2. \$2,904.29.

BUREAU DE DOUANE DE TORONTO-OUEST

M. MULOCK:

1. Sous la direction de qui sont les fonctionnaires du bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest?

2. Par l'intermédiaire de quel bureau ces fonctionnaires sont-ils rémunérés?

3. Les taxes d'accise sont-elles perçues au bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest?

4. Sinon, à quel bureau?

5. Les droits de douane sont-ils perçus au bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest?

6. Quelle diminution de personnel a-t-on faite au bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest, donnant des détails sur l'emploi et le traitement dans chaque cas?

7. Quelle augmentation du personnel a-t-on faite au bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest, donnant des détails sur les emplois et le traitement dans chaque cas?

8. Quelle diminution du personnel a-t-on faite, le cas échéant, dans le bureau de Toronto, par suite de l'érection en bureau indépendant du bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest?

9. Pour quelles raisons a-t-on transformé en bureau indépendant le bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest?

10. Qui a fait cette proposition?

11. A-t-on demandé au percepteur de Toronto de conseiller ce changement, et si oui, a-t-il conseillé le changement?

12. Le bureau des douanes et de l'accise de Toronto-Ouest n'a-t-il pas été érigé en bureau indépendant parce qu'il n'était pas administré d'une façon satisfaisante?

L'hon. M. ILSLEY:

1. Tous les fonctionnaires des bureaux des douanes et d'accise relèvent du ministère du Revenu national. Le 1er janvier 1938 le bureau de Toronto-Ouest fut institué comme port et port d'entreposage.

2. Par l'intermédiaire du bureau du contrôleur du Trésor.

3. Les taxes d'accise sur les importations étaient perçues par le port secondaire de Toronto-Ouest jusqu'au 1er janvier 1938, et depuis elles le sont par le port de Toronto-Ouest.

4. Se reporter au n° 3.

5. Les droits de douane étaient perçus par le port secondaire de Toronto-Ouest jusqu'au 1er janvier 1938, et depuis ils le sont par le port de Toronto-Ouest.

6. Aucune.

7. Aucune.

8. Aucune.

9. Pour des raisons d'administration exclusivement, afin d'augmenter l'efficacité en éliminant tout double travail et pour économiser du labeur, du temps et de l'argent.

10. Le bureau de Toronto-Ouest fut institué comme port et port d'entreposage par décret du conseil à la recommandation de l'honorable ministre du Revenu national.

11 et 12. Non.

COMMISSION INTERNATIONALE DES PÊCHES DE SAUMON

M. REID:

1. Qui sont les membres de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique?

2. A quelle ou quelles dates chacun des membres canadiens ou américains a-t-il été nommé?

3. Les commissaires reçoivent-ils pour leurs services une rémunération, un traitement ou des émoluments de quelque sorte?

4. Depuis l'institution de la Commission jusqu'aujourd'hui, quels déboursés ou dépenses la Commission ou les membres ont-ils encourus?

L'hon. M. MICHAUD:

1. Membres pour le Canada: MM. W. A. Found, sous-ministre des Pêcheries, Thomas Reid, député, Newton, C.-B., A. L. Hager, président et administrateur général de la compagnie Canadian Fishing Company, Vancouver, C.-B. Membres pour les Etats-Unis: MM. Charles E. Jackson, commissaire adjoint des Pêcheries des Etats-Unis, Washington, D.C., Edward W. Allen, avocat, Seattle, B. M. Brennan, directeur du département d'Etat des Pêcheries, Seattle.

2. Le 15 avril 1937 pour les membres canadiens, et le 27 août 1937 pour les membres des Etats-Unis.

3. Pour les membres canadiens: non. Pour les membres des Etats-Unis: aucun renseignement.